

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2017 : DELIBERATION N° 48**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 18 AVRIL 2017**

**L'an deux mille DIX-SEPT, le vingt-six avril à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY**

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

**Naguib REFFAS (à Jean-Pierre COULON)  
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)  
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)  
Pascaline MATAGNE (à Bernadette MORIAME)  
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)  
André PIEGAY (à Yves ZUMSTEIN°)  
Denis DEJARDIN (à Stéphanie CORDIER)  
Naëlle TAJDIRT (à Samia SERHANI)  
Louis-Armand DE BEJARRY (à Béatrice FEDELI)**

**EXCUSE(E)S :**

**Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE**

**OBJET N° 19 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) 2017 pour la réhabilitation de 3 écoles en zone géographique prioritaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,
- L.2334-40 relatif à la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.),

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.123-2 relatif aux établissements recevant du public,

Vu l'article 107 de la loi de Finances 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014, transformant la Dotation de Développement Urbain (D.D.U) en Dotation Politique de la Ville (D.P.V),

Vu l'article 141 de la loi de Finances 2017 n°2016-1917 du 29 décembre 2016, portant réforme de la D.P.V., portant notamment augmentation des crédits alloués et du nombre maximal de communes éligibles,

Vu le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annexe du décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville,

Vu la circulaire interministérielle NOR : INTB1701752C du 10 février 2017 relative à la Dotation Politique de la Ville pour 2017,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Maubeuge :

- n°297 en date du 22 juin 2015 relative à la signature du Contrat de ville 2015-2020,
- n°325 en date du 31 août 2015 et n°132 en date du 27 septembre 2016 relatives aux demandes de subvention dans le cadre de la D.P.V. pour la réhabilitation d'écoles.

Vu l'avis favorable du 24 mars 2017 émis par la Commission Municipale « Finances, travaux et environnement »,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'Etat, de la Région et du Département.

Considérant que le Contrat de Ville 2015-2020 dont la Ville de Maubeuge est une des signataires, a :

- déterminé les nouveaux périmètres d'intervention de la politique de la Ville,
- précisé qu'il s'appliquait aux quartiers prioritaires de la C.A.M.V.S, déterminés par le décret n°2015-1138 précité, lesquels donnant accès aux crédits, et notamment aux crédits spécifiques « Politique de la Ville » de l'Etat,

- comptabilisé 7 communes en géographie prioritaire dont Maubeuge en ciblant les quartiers suivants :
  - Pont de Pierre,
  - Provinces françaises,
  - Epinette,
  - Quartier intercommunal Sous-le-Bois / Montplaisir / rue d'Hautmont.

Considérant que dans les quartiers « *Écrivains - Pont de Pierre* » et « *Sous le Bois - Montplaisir* » se trouvent les trois écoles suivantes:

- l'école élémentaire Claude Debussy,
- l'école maternelle Alphonse Daudet,
- l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Considérant que ces écoles, Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) constituent un patrimoine ancien et vétuste.

Que, de surcroît, la réhabilitation de ces écoles, est un enjeu de réussite éducative qui répond, par conséquent, à l'intérêt général et permet une transformation durable des quartiers dans lesquels elles se situent.

Qu'en outre, la ville de Maubeuge a décidé de ne pas opter pour une solution de réhabilitation partielle mais d'être plus ambitieuse en envisageant une réhabilitation complète, intérieure comme extérieure, avec mises aux normes et qualité environnementale.

Que, par conséquent, toutes les conditions sont remplies pour que le projet de réhabilitation de ces 3 écoles soit éligible à la D.P.V..

Qu'il s'agit, en l'espèce, d'une poursuite de la politique de réhabilitation d'écoles situées en quartiers prioritaires engagée en 2015-2016 par la Ville de Maubeuge.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'engagement de cette opération de réhabilitation de ces trois écoles,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à solliciter la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V) auprès de l'Etat pour un montant de 1 239 155.00€ HT soit 1 486 986.00€ TTC,
- de prendre connaissance que la part de la Ville s'élevant à 247 831.00€ HT soit 297 397.2€ TTC sous réserves d'obtention de subventions supplémentaires

auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.),  
du Fonds départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N.)...

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

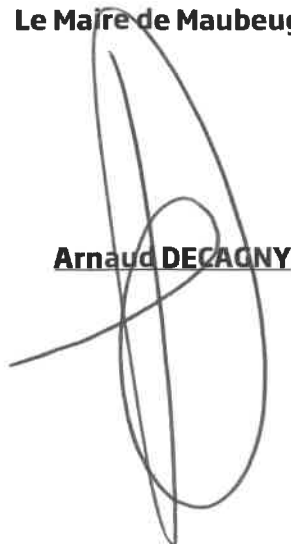
- **Approuve** l'engagement de cette opération de réhabilitation de ces trois écoles,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à solliciter la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V) auprès de l'Etat pour un montant de 1 239 155.00€ HT soit 1 486 986.00€ TTC
- **Prend** connaissance que la part de la Ville s'élevant à 247 831.00€ HT soit 297 397.2€ TTC sous réserves d'obtention de subventions supplémentaires auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), du Fonds départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N.)...

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

  
**Arnaud DECAQNY**



DEPARTMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 132**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎: 03.27.53.75.32

Réf.: **CL / JR / I TOUBEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 19 SEPTEMBRE 2016**

**L'an deux mille SEIZE, le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Jocelyne MICHAUX (à Pascaline MATAGNE)**

**Guy CAMBRELENG (à André PIEGAY)**

**Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)**

**Stéphanie LOCOCCIOLO (à Arnaud DECAGNY à partir de la question n° 17)**

**EXCUSE :**

**Jean-Yves HERBEUVAL**

**Xavier DUBOIS**

**ABSENT(E)S :**

**Mehdi GAMRA**

**Maryse GABET**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**SECRETARE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 24 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) 2016 pour la réhabilitation de 6 écoles en zone géographique prioritaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi de Finances 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014, transformant la Dotation de Développement Urbain (D.D.U) en Dotation Politique de la Ville (D.P.V),

Vu l'annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville,

Vu le décret n°2012-716 du 07 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.123-2 relatif aux établissements recevant du public,

Vu la délibération n°297 en date du 22 juin 2015 relative à la signature du Contrat de ville 2015-2020,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'État, de la Région et du Département,

Considérant que la ville de Maubeuge a signé le 26 juin 2015 son contrat de ville permettant ainsi à la collectivité de mettre en œuvre des actions fortes en matière de politique de la ville.

Considérant que les Quartiers des Ecrivains-Pont de Pierre et Sous le Bois-Montplaisir sont cités dans l'annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 comme prioritaires, permettant aux actions inscrites dans le Contrat de Ville d'être éligibles à la Dotation Politique de la Ville,

Considérant que la réhabilitation des écoles qui font partie de ces quartiers ; à savoir :

- Quartier des Ecrivains-Pont de Pierre : Écoles maternelles Anne Frank et les Marronniers, Ecoles élémentaires Debussy et Pierre Corneille,
- Quartier Sous le Bois-Montplaisir : Groupe scolaire Daudet/Pagnol, Écoles Maternelles Elise Dussart et Jardin du Tilleul, Écoles élémentaires Marie Louise Piotte, Georges Brassens et Jules Ferry,

est une condition nécessaire à la transformation durable des quartiers.

Considérant que dans le cadre de l'avenant de la D.P.V. 2015, la Municipalité de Maubeuge a souhaité se concentrer sur la réhabilitation de 5 écoles.

Que la D.P.V. 2016 concerne désormais 6 nouvelles écoles, à savoir :

Le quartier des « Présidents-Pont de Pierre/ Ecrivains » :

- École maternelle Anne Frank
- École élémentaire Claude Debussy

Le quartier intercommunal Sous le Bois/ Montplaisir/ rue d'Hautmont :

- Bâtiment regroupant l'école maternelle Alphonse Daudet et l'école élémentaire Marcel Pagnol
- École maternelle Jardins du Tilleul
- École élémentaire Jules Ferry

Considérant que ces écoles constituent un patrimoine ancien et vétuste.

Considérant de surcroît que la réhabilitation de ces écoles est un enjeu de réussite éducative.

Considérant que les écoles sont des Établissements Recevant du Public (E.R.P.).

Considérant que leur réhabilitation répond à l'Intérêt Général.

Considérant, que la ville de Maubeuge a décidé de ne pas opter pour une solution de réhabilitation partielle mais bien d'être plus ambitieuse en envisageant une réhabilitation complète, intérieure comme extérieure avec mises aux normes et qualité environnementale.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'engagement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'État par le biais de la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V), pour un montant de 1 415 192,00€ H.T. soit 1 698 229,40€ T.T.C.,

La part Ville s'élevant à 606 510,00€ HT soit 727 812,60€ TTC sous réserves d'obtention de subventions supplémentaires auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N.), ...

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** l'engagement de cette opération dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) 2016 pour la réhabilitation de 6 écoles en zone géographique prioritaire
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'État par le biais de la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V), pour un montant de 1 415 192,00€ H.T. soit 1 698 229,40€ T.T.C.,

**Fait en séance le jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**

